



Certificat de Qualification Professionnelle

Ce Certificat Professionnel de niveau 5, est à destination des personnes travaillant matin, midi et soir sur les temps périscolaires et n'ayant pas de qualification professionnelle.

Il permet d'encadrer de manière autonome les publics lors des temps périscolaires.

Compétences Générales Visées :

Conduire des actions d'animation dans le cadre de temps d'accueil de loisirs courts, en prenant en compte notamment les familles.

Organiser une action d'animation ainsi que son évaluation en fonction de la demande des publics, du contexte institutionnel et de la réglementation en vigueur.

Mettre en œuvre les outils techniques et conditions de sécurité adaptées au déroulement d'une action d'animation.

Organisation de la formation :

La formation s'effectue en alternance de 217h en centre de formation et de 200h en structure périscolaire.

Module 1 :

Accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaires (35 heures en centre de formation, 52 heures en alternance)

- Connaître les spécificités et contribuer, en conscience, à un temps d'animation périscolaire,
- Identifier les fonctions d'un Accueil Collectif de Mineurs,
- Accueillir les publics enfants en sécurité dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Mettre en place des espaces aménagés en fonction des publics accueillis,
- Favoriser l'accueil, l'information et la participation des familles,
- Identifier les différents acteurs éducatifs et leur rôle.

Module 3 :

Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants (98 heures en centre de formation, 88 heures en alternance)

- Connaître et mettre en œuvre une progression pédagogiques de différents supports d'activités,
- Favoriser le jeu,
- Favoriser la participation des enfants et des adolescents, accompagner et faire vivre des projets d'enfants et d'adolescents,
- Gérer et animer des groupes,
- Animer la vie quotidienne,
- Mettre en place des espaces aménagés en fonction des publics accueillis.

Module 2 :

Concevoir un projet d'animation (63 heures en centre de formation, 60 heures en alternance)

- Construire un diagnostic simplifié,
- Utiliser les ressources de l'environnement de proximité, au service du projet,
- Formuler des objectifs,
- Déterminer des méthodes d'action,
- S'approprier et utiliser des outils d'évaluation.

L'acquisition du CQP Animateur Périscolaire permet d'attester de l'équivalence des Unités Capitalisables des BPJEPS « Loisirs Tout Public » :

- UC5 : « Etre capable de préparer une action d'animation de loisirs,
- UC9 : « Etre capable de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation de Loi-

Conditions d'accès :

Avoir 17 ans le premier jour de la formation,
Posséder une expérience d'animation (conseillé).

Calendrier et coût de la formation :

Nous contacter pour un devis.

Animateur Périscolaire

Contact:

CEMEA de Haute-Normandie
33 route de Darnétal
BP 1243
76177 Rouen Cedex 1
Tel: 02-32-76-08-40
Mèl: cemea.hn@wanadoo.fr